



Optique fraude de mon opticien

Par **Thebaide**, le **21/03/2025** à **10:31**

Mon opticien a utilisé tous mes droits (monture verres lentilles) selon la prescription de mon ophtalmologue et c'est fait rembourser directement par la CPAM et ma mutuelle sans me faire un devis et ne m'a pas remis de facture...j'ai bien les lunettes mais pas les lentilles dont je n'avais pas besoin...quel risque pour moi de la part de ma mutuelle...merci de votre réponse

Par **Zénas Nomikos**, le **21/03/2025** à **11:13**

Bonjour,

votre affaire semble bien complexe. Je ne saurais quoi vous dire sinon jouer la transparence avec votre mutuelle afin de ne pas être complice d'une éventuelle infraction pénale commise par votre opticien.

Par **janus2fr**, le **21/03/2025** à **12:23**

Bonjour,

Si j'ai bien compris, votre opticien a facturé à la SS et la mutuelle vos lunettes plus des lentilles mais ne vous a pas remis de lentilles, c'est bien ça ?

Si oui, exigez d'avoir les lentilles...

Par **jodelariege**, le **21/03/2025** à **12:35**

bonjour

votre situation ressemble à une autre décrite dans un forum (que je ne retrouve pas):

l'opticien avait envoyé à la mutuelle une facture pour des lunettes et des lentilles sans commander les lentilles afin que le client puisse bénéficier de lunettes plus chères .et la mutuelle demandait des explications soupçonnant une fraude opticien/client contre la mutuelle

c'est de cela qu'il s'agit?

ce message?

"<https://droit-finances.commentcamarche.com/forum/affich-9206792-fraude-aux-lentilles-france>"

Par **Zénas Nomikos**, le **21/03/2025** à **12:41**

[quote]

j'ai bien les lunettes mais pas les lentilles dont je n'avais pas besoin...

[/quote]

apparemment vous n'êtes pas intéressée par les lentilles si j'ai bien compris...

Par **Thebaide**, le **21/03/2025** à **14:10**

Oui effectivement je ne porte pas de lentilles mais mon ophtalmologue continue de me les prescrire et l'opticien a pris l'ensemble de l'ordonnance et a été remboursé directement sans me donner de facture...est ce lui qui est responsable au nom de la loi..

Par **Zénas Nomikos**, le **21/03/2025** à **14:13**

faites ce que vous pouvez et soyez sincère et transparente si possible